

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2014

Le Conseil Municipal de Saint Laurent la Gâtine, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 23 mai deux mille quatorze à vingt heures trente sous la présidence de Patrick LENFANT, Maire.

PARTICIPANTS : Patrick LENFANT (maire), Michèle VIEL (adjointe), Jean-Claude SOLIGNAT (adjoint), Aymeric BLAN, Maryline BRUNOT, David DUPREY, Caroline GUIOT, Régis HERVE, Yannick VIET

ABSENTS (excusés): Guillaume JAGOREL (pouvoir à Patrick LENFANT), Thierry LONGUET (pouvoir à Yannick VIET)

M. Régis HERVE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 avril 2014 est approuvé à l'unanimité

1. TRAVAUX

1.1 Agence Technique Départementale

Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant à l'Agence Technique Départementale dont la commune est membre:

- Titulaire: Patrick LENFANT
- Suppléant: Jean-Claude SOLIGNAT

Vote à l'unanimité

1.2 Assainissement : Réalisation d'un emprunt PSPL d'un montant de 414.214 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de travaux d'assainissement collectif

Le Conseil Municipal de Saint-Laurent-La-Gâtine, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, délibère :

Pour le financement de cette opération, la commune est invitée à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant total de 414.214€ et dont les caractéristiques sont les suivantes:

Montant:	414 214€
Durée de la phase d'amortissement:	40 ans
Durée de la phase de mobilisation:	12 mois
Périodicité des échéances:	annuelle
Index:	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel:	Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat +1,00%
Révisabilité du taux d'intérêt à échéance:	En fonction de la variation du LA
Amortissement:	progressif
Typologie Gissler:	1A

A cet effet, le Conseil autorise Monsieur le Maire, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

1.3 Assainissement : Réalisation d'un contrat de prêt relais d'un montant de 200.000 € auprès de La Banque Postale pour le financement de travaux d'assainissement collectif

Le Conseil Municipal de Saint-Laurent-La-Gâtine, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, délibère :

Pour le financement de cette opération, la commune est invitée à réaliser auprès de la Banque postale, un prêt relais d'un montant total de 200 000€ et dont les caractéristiques sont les suivantes:

Montant:	200 000€
Commission d'engagement:	400 €
Durée de la phase de mobilisation:	3 ans à compter à la date de versement des fonds
Modalités de remboursement:	Païement trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine
Taux d'intérêt:	Taux fixe de 2,25% l'an

A cet effet, le Conseil autorise Monsieur le Maire, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

1.4 Assainissement : Création de branchements électriques dans le cadre des travaux d'assainissement

Le maire expose le projet: Il s'agit de créer 2 branchements électriques Rue de la Croix de Fer et Allée du Château pour alimenter les pompes de transfert du réseau public d'assainissement.

Montant des travaux: 1 558,35€ HT soit 1 870,03€ TTC

Vote à l'unanimité

2. GESTION

2.1 Acquisition d'une armoire forte ignifugée

Afin de protéger les registres d'Etat-civil, les timbres et documents officiels du feu, de la chaleur et du vol, acquisition d'une armoire forte ignifugée pour un montant de 2 375€ HT soit 2 850€ TTC.

Vote à l'unanimité

2.2 Recouvrement

Le conseil délivre à la perception une autorisation de poursuites pour recouvrement de produits locaux, si nécessaire.

Vote à l'unanimité

COMMISSIONS & SYNDICATS

- **SITED : réunion 12/5**
Nouveau président M. MALLET avec l'intention d'adapter le syndicat aux incidences de l'évolution de l'agglomération de Dreux

- **SIEPRO :**
Un rappel a été fait pour la finition des travaux Allée du Château à Boissy

- **SIRP (Groupement pédagogique)**
 - Toutes les communes ont demandé le report de la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires. Les communes ne peuvent pas consacrer un budget supplémentaire pour le périscolaire. Le maintien en l'état de la réforme conduira à une augmentation modérée de la garderie.
 - Les travaux de la nouvelle classe de Boissy avancent avec les aléas d'un chantier.

- **CC4V**
 - Accueils de loisirs : Elaboration des nouveaux tarifs adaptés aux nouveaux horaires.
 - La cuisine centrale sera opérationnelle fin juillet.
 - La loi ALUR (Accès aux Logements et Urbanisme Rénové) conduit à intégrer dans les prochaines années les POS dans un PLU. Aussi une démarche est engagée en ce sens au niveau de la CC4V et de la commune.

3. QUESTIONS DIVERSES

La prochaine réunion du Conseil est prévue le 27 juin 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close à 23 h .
Fait et délibéré les jours, mois et an comme indiqué précédemment.